

| N° de la délibération<br>2026_28 | Nombre de membres                 |             |                                        |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|----------------------------------------|
|                                  | Afférents au Conseil<br>Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la<br>délibération |
|                                  | 11                                | 11          | 11                                     |

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick  
GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

**Absent excusé** : Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

**Secrétaire de séance** : TROIN François

## **Objet : loyer de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la rue des Templiers**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la Rue des Templiers a fait l'objet des travaux de rénovation et de mise aux normes (isolation, pompe à chaleur...), il propose de prévoir un nouveau montant du loyer afin de le remettre sur le marché de la location.

**Après en avoir longuement délibéré,  
le Conseil Municipal décide :**

**- DE FIXER** le loyer de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du Rue des Templiers à 700,00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 28 AVR. 2026  
et publication le: 28 AVR. 2026  
Le Maire

Le Maire  
A.BARALE


